

**Texte 1** : Catherine Hurtig-Delattre, *Restaurer le goût d'apprendre*, Editions l'Harmattan, 2004, page 28

C'est l'histoire de la poule et de l'œuf. "Comment peux-tu attendre que je te respecte, puisque tu ne me respectes pas ?" pense l'adulte face à l'enfant insolent, voire insultant. Et l'enfant, pendant ce temps, pense ou ressent exactement la même chose.

Qui, de l'enfant ou de l'adulte, a le pouvoir, et le devoir, de casser cette spirale infernale? Qui met en place les cadres, décide les sanctions, prend les décisions concernant l'évaluation ou l'orientation, qui a la possibilité de recul et de réflexion ?

Ne jamais oublier, même au plus fort de l'exaspération, que l'adulte a la responsabilité éducative. Que l'enfant qui lui manque de respect est un enfant en souffrance, qui exprime par là son incapacité à habiter son statut d'enfant, qu'en croyant détruire l'adulte il s'autodétruit, et que le devoir urgent de l'éducateur est de mettre un terme à ce comportement chaotique que Francis Imbert a si bien décrit sous le terme d'« enfant bolide ». Certes l'adulte offensé ou déstabilisé souffre lui aussi, et il a le droit de fixer ses limites, de se doter d'outils professionnels pour être soutenu. Il n'en reste pas moins qu'il doit le respect inconditionnel et sans sursis à l'enfant, quelles que soient les attitudes de celui-ci, quelles que soient les analyses sur les causes de ces attitudes. «C'est la faute des parents... c'est la faute du chômage... les enfants n'ont plus de repères ... ».

Mais l'individu enfant, comment pourra-t-on l'aider si on ne commence pas par le respecter ?  
[...]

Une telle réflexion sur le respect de l'enfant entraîne de nombreuses répercussions dans l'organisation de la vie scolaire et sur la mise en œuvre de la loi scolaire.

Car respecter l'enfant, c'est d'abord lui dire explicitement quels sont ses droits et leurs limites. C'est en d'autres termes lui permettre de grandir dans un monde organisé par des lois explicites, génératrices d'interdits stables et sécurisants, eux-mêmes producteurs de désirs ; par des lois productrices de paix et de libertés. C'est refuser la sensation d'une structure régie par des initiatives aléatoires ressenties comme des caprices d'adultes, ou par des règles factices vidées de leur sens au vu des pratiques réelles, ou encore par des règles rigides et arbitraires ne signifiant pour l'enfant que répression et limitation de l'expression. C'est lui donner des espaces de parole, d'initiative, de responsabilité à la mesure de son âge et son statut. C'est porter un regard sur son individu dans sa globalité, porteur d'une histoire personnelle et familiale, vivant dans un contexte précis, exprimant des affects, des émotions psychiques et corporelles. C'est l'autoriser à l'erreur et à l'explication de ses actes, le considérer comme foncièrement capable d'évoluer, ne jamais porter atteinte à son intégrité

physique ou mentale par des propos humiliants ou définitifs le concernant. C'est lui apprendre la responsabilité de ses actes en appliquant des sanctions porteuses de sens et annoncées à l'avance, en excluant les situations d'impunité ou d'arbitraire sources de révolte. C'est lui offrir un accompagnement individualisé lui permettant de progresser dans ses apprentissages, tout faire pour lui éviter de s'enfoncer dans un échec générateur de mépris de soi et donc de non-respect des autres. C'est le confronter à des adultes capables de l'écouter, sur qui il puisse s'appuyer pour avancer, à qui il puisse faire confiance, qui tiennent leurs engagements : des adultes qui *disent ce qu'ils font* et qui *font ce qu'ils disent*, des adultes qui se parlent et qui tentent de mettre en pratique à leur niveau les principes qu'ils prétendent inculquer. C'est l'inscrire dans un cadre sécurisant garanti par ses ascendants, pour qu'il ne croie pas qu'il a la charge angoissante et illusoire de « créer le monde ».

---

**Texte 2 :** Philippe Perrenoud, *Dix nouvelles compétences pour enseigner*, Edition ESF, 1999, page 137

Nul ne peut apprendre s'il craint pour sa sécurité, son intégrité personnelle ou simplement pour ses biens. On évoque volontiers, dans les médias, certaines écoles où la violence prend des formes extrêmes, tant du côté de l'institution (châtiments physiques, sadisme) que des élèves (chantages, agressions, racket, viols). Cette violence est « à la une », elle fascine et elle fait peur. Les écoles encore épargnées se demandent pour combien de temps. Lorsqu'on projetait *Graine de violence*, dans les années 1960, on pouvait se dire que cela n'arrivait que dans les ghettos américains, avec des adolescents laissés pour compte. Aujourd'hui, tous les pays développés sont touchés et le groupe le plus violent, ce sont les préadolescents, vers 11-13 ans. Dans les banlieues, mais aussi dans certaines petites villes fortement minées par le chômage, la drogue, l'alcool et l'ennui, les autorités sont préoccupées par une véritable délinquance, et l'on met en place des dispositifs policiers et judiciaires au cœur de l'univers scolaire.

Peut-être en est-on arrivé là pour n'avoir pas vu que la violence est en germe dans le rapport pédagogique, dès qu'il est rapport de force, et dans la coexistence dans un établissement scolaire, dès qu'on ne reconnaît pas à tous les mêmes droits ou qu'on n'en assure pas le respect. Lorsque certains élèves craignent chaque jour que de plus forts leur volent leur argent de poche, leurs affaires ou leur blouson, la violence est déjà là, d'autant plus révoltante que les

coupables restent souvent impunis. On ne prête pas assez d'attention à la sécurité des biens personnels comme indicateur de *lien social*.

Certains régimes intégristes luttent contre cet effritement par une répression féroce, par exemple en coupant la main des voleurs sans autre forme de procès. Les démocraties, sans renoncer à la répression, respectent des procédures pénales qui exigent des preuves et donnent des droits à la défense. La solution n'est évidemment pas de revenir à la loi du talion ou à une répression digne des sociétés les plus totalitaires, par ailleurs extrêmement violentes. Il s'agit de rétablir ce qu'avec d'autres, Imbert (1994, 1998), Meirieu (1991, 1996 a et b) ou Develay (1996) appellent la *Loi*, avec une majuscule, autrement dit *l'interdit de la violence*, qui seul permet la vie en société. La compétence des enseignants serait alors d'instaurer la *Loi*, non comme le shérif instaure la non-violence par la menace d'une violence légitime, mais par le libre consentement, la reconnaissance par chacun du fait que la vie serait invivable si chacun est l'ennemi de tous. Bref, par une redécouverte du contrat social cher à Rousseau.

On peut craindre, hélas, que la démonstration soit malaisée face à des publics scolaires difficiles. Nous ne vivons pas dans la société de *Mad Max*, où chacun règle ses comptes, hors de toute loi commune, mais pas non plus dans une société de droit entièrement juste et convaincante. « *Élites irrégulières* », en un titre, Lascoumes (1997) résume l'une des racines du problème: certains de ceux qui exercent le pouvoir politique ou économique se mettent au-dessus des lois ou s'en servent à leur avantage, comme en témoigne la multiplication des « affaires » politico-financières. Ce n'est pas neuf, dans l'histoire, mais c'est plus visible dans une société médiatique, et plus intolérable dans une société qui se prétend démocratique...

Il ne suffit plus aux éducateurs d'enfoncer quelques portes ouvertes, de rappeler la *Loi*. Il faut la construire à partir de rien, là où il n'y a plus d'héritage, ni d'évidences partagées. C'est pourquoi, lutter contre la violence à l'école, c'est d'abord *parler*, élaborer collectivement la signification des actes de violence qui nous entourent, réinventer des règles et des principes de civilisation. Si la violence est le vrai problème, alors il faut la mettre au cœur de la pédagogie (Pain, 1992). Afficher quelques règles de bonne conduite et les rappeler de temps à autre est une réponse dérisoire.

# ACADEMIE DE LYON

SESSION 2007

\*\*\*

CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DE PROFESSEURS DES ÉCOLES : concours externe public et privé  
3<sup>ème</sup> CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES :  
concours externe public

## ENTRETIEN

Il est demandé au candidat de conduire une **réflexion personnelle** sur le **thème du dossier** en prenant appui **de façon explicite** sur les documents donnés :

**THEME DU DOSSIER :** Maitriser la lecture, une des finalités de l'école

### DOCUMENTS :

**Texte 1 :** Eveline Charmeux « *Apprendre à lire : échec à l'échec* » Ed Milan 1 998

**Texte 2 :** Rolande Causse et Lucette Savier « *L'enfant lecteur ; tout pour faire aimer les livres* »  
Ed. Autrement 1 998